

LE PONT DU CHEMIN DE PLAISANCE RE OUVERT A LA CIRCULATION



Michel JAMMES, Maire de Sigean et Didier MILHAU, Adjoint sur place le vendredi 20 juin lors de la réouverture du pont à la circulation.

Le 7 décembre 2011, un véhicule a endommagé le pont surplombant la RD 6139.
La mise en sécurité des voies a alors été effectuée concomitamment par la Mairie (interdiction

de passage sur le chemin de Plaisance situé au-dessus du pont) et le Conseil Général de l'Aude (travaux nécessaires à la remise en circulation de la RD 6139 passant sous le pont).

Des recherches ont ensuite été menées afin de déterminer la propriété de l'ouvrage. Il s'avère que la Mairie de SIGEAN est propriétaire du pont.

Des études techniques ont alors été lancées afin de s'assurer de la solidité de l'ouvrage endommagé en vue de sa réouverture.

Un nouvel incident s'est alors produit le 11 février 2014.

La compagnie d'assurances de la Ville de SIGEAN a mandaté un bureau d'études techniques spécialisé dans les ouvrages d'art qui a conclu à la possibilité de rouvrir la circulation sur le pont sur une voie en limitant le tonnage à 3,5 T.

Les services techniques de la ville ont mis en place la signalisation réglementaire. L'ouvrage a pu être ouvert à la circulation le vendredi 20 juin pour la plus grande satisfaction des usagers.



Premier véhicule a emprunté le pont après la réouverture.